Envoyé en préfecture le 02/02/2023

Reçu en préfecture le 02/02/2023

Publié le

ID: 038-213804230-20230130-DEL_2023_15-DE

Le Conseil Municipal de Saint-Martin-le-Vinoux, Après en avoir délibéré,

- Autorise le Maire à signer le Contrat d'objectif territorial Saint Egrève/Saint-Martin-le-vinoux pour la prévention spécialisée 2022-2026
- Autorise son représentant, à entreprendre toute mesure nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

VOTE: POUR: UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations, le 31 janvier 2023 Acte certifié exécutoire depuis son dépôt à la préfecture et sa publication

Le Maire, Sylvain LAVAL